

LA MISSION

- ✓ **REGROUPER**
les parents d'enfants (0 à 21 ans) ayant une déficience visuelle en favorisant les échanges et le partage des expériences.
- ✓ **OFFRIR**
à ces parents des services complémentaires à ceux offerts par le secteur public, en fonction des besoins exprimés.
- ✓ **FAVORISER**
la concertation de tous les groupes intéressés à la déficience visuelle.
- ✓ **PROMOUVOIR**
l'intégration sociale des enfants ayant une déficience visuelle.
- ✓ **RÉALISER**
des actions de promotion des intérêts et de défense individuelle et collective des droits de ces familles.



MESSAGE IMPORTANT

La pression est parfois très lourde sur les épaules des parents d'enfants différents, et cela peut rapidement mener à l'épuisement.

Ne restez pas seul, nous pouvons vous faciliter la tâche pour répondre à vos questions et vous faire bénéficier de notre réseau de ressources et d'informations.

N'hésitez pas à communiquer avec notre intervenante!



AQPEHV

Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels

10, boul. Churchill, bureau 203
Greenfield Park (Québec) J4V 2L7

Téléphone : 450 465-7225
1 888 849-8729 (sans frais)
Télécopieur : 450 465-5129

@ Courriel : info@aqpehv.qc.ca
🌐 Site web : www.aqpehv.qc.ca
📍 Facebook : Facebook.com/AQPEHV



AQPEHV

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS



FAIRE FACE AUX DÉFIS DE LA DIFFÉRENCE, ENSEMBLE!



POUR LES PARENTS D'ENFANTS AYANT UNE DÉFICIENCE VISUELLE
(0 à 21 ans – basse vision, cécité ou trouble neurovisuel)

www.aqpehv.qc.ca

PRÉSENTATION

L'AQPEHV (Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels), fondé en 1980, est un organisme de services, à but non lucratif, dont la mission principale est en santé et services sociaux. Le territoire couvert est celui de la province de Québec.

L'Association est également accréditée comme organisme de bienfaisance par l'Agence de revenu du Canada, ce qui lui permet de remettre des reçus officiels de dons pour fins d'impôt.

Son financement est assuré par le biais de deux subventions majeures :

- ✓ Le Programme de subventions aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.
- ✓ Le Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) de l'Agence de la santé publique du Canada.



L'OFFRE DE SERVICES AUX MEMBRES

- ✓ Un service d'aide et soutien aux familles.
- ✓ Une intervenante à votre service avec une écoute attentive de vos préoccupations.
- ✓ Une ligne sans frais, accessible à toutes les régions.
- ✓ Un site Internet contenant une mine d'or d'informations sur différents sujets : l'association, les activités, les ressources adaptées, des informations spécialisées. Il comprend aussi un système de paiement en ligne.
- ✓ Des guides et brochures d'informations spécialisées (gratuits).
- ✓ Un bulletin électronique, L'ÉCLAIR, incluant différents articles avec liens, photos et vidéos (traitant de la déficience visuelle).
- ✓ Une revue annuelle L'ÉCLAIREUR, imprimée en couleurs. Les articles sont rédigés par des parents, des intervenants et des partenaires du milieu de la déficience visuelle.



- ✓ Un répertoire des membres «Votre réseau d'entraide – Entre parents» contenant les coordonnées et les pathologies des enfants de familles désirant échanger entre elles.
- ✓ Afin de favoriser la participation des familles de toutes les régions à nos différentes activités, nous offrons des forfaits avantageux, incluant l'hébergement, les repas et des ateliers de formation.
- ✓ Lors des activités provinciales, il y a une prise en charge des enfants de toute la famille, afin d'offrir du répit aux parents.
- ✓ Du personnel qualifié encadre les activités des enfants. Les enfants de 0 à 5 ans sont sous la supervision d'éducatrices spécialisées et les enfants de 6 ans et plus sont accompagnés des moniteurs du Service des loisirs de la Fondation des Aveugles du Québec.
- ✓ Lors de nos activités, pour les enfants multihandicapés de 6 ans et plus, nous offrons l'accompagnement en un pour un d'une éducatrice spécialisée.

L'OFFRE D'ACTIVITÉS

- ✓ Deux journées d'échanges par année, sous forme de conférences, présentations, ateliers et témoignages.
- ✓ Une rencontre familiale annuelle incluant l'assemblée générale des membres.
- ✓ Réseau d'échanges et d'entraide via un groupe Facebook privé.
- ✓ Des rencontres de groupes d'entraide et de soutien.
- ✓ Lors de nos rencontres provinciales, nous offrons des sorties récréatives et éducatives pour les jeunes de 6 ans et plus, ainsi que des activités de stimulation sensorielles adaptées pour les enfants de 0 à 5 ans, à la halte-garderie «Les p'tits soleils». Ces activités sont également offertes à la fratrie de l'enfant qui a une déficience visuelle.



DEVENIR MEMBRE

La cotisation annuelle couvre la période du 1^{er} avril d'une année au 31 mars de l'année suivante.

CATÉGORIES DE MEMBRES

Membres actifs

Les membres actifs sont les parents d'enfants ayant une déficience visuelle ou les personnes qui en ont la responsabilité (tuteur ou mandataire). Ces personnes ont le droit de vote aux assemblées générales.

Membres de soutien

Les membres de soutien sont des personnes se préoccupant de la cause des enfants ayant une déficience visuelle et de leur famille (proches, amis, grands-parents, intervenants, etc.) Ces membres n'ont pas droit de vote.

Organismes membres

Les organismes membres sont des établissements ou associations se préoccupant de la cause des enfants ayant une déficience visuelle et de leur famille. Les représentants de ces organismes n'ont pas droit de vote.

ADHÉSION EN LIGNE

www.aqpehv.qc.ca/adhesion-en-ligne.php

